

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2026 04 28 012

Nombre de conseillers :
En exercice 19
Présents 18
Pouvoirs 1
Votants 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 19h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie AZNAR, Maire.

Sur la convocation du Maire, Madame Nathalie AZNAR en date du : 22 avril 2026

Présents : MM Nathalie AZNAR Yves GALIEGUE Séverine PERNAUDAT Guy TAVERNIER Françoise BOUVET Daniel DUFOUR Amélie RAPHANEL Sylvain SAUNIER Josette BALFIN Yves REYMOND Justine JAMBON Kevin COLSON Michel BERAUDIER Ludivine GONNET Freddy COTTET Medhi BELATROUS Monique MATUSZEZAK Caroline MICHON

Pouvoirs : Brigitte LAVIROTTE à Justine JAMBON

Absents et excusés : Brigitte LAVIROTTE

Secrétaire de séance : Amélie RAPHANEL

OBJET : Subventions et gratuités 2026

Madame le Maire propose la gratuité de la salle des fêtes pour 2026, la cuisine reste à la charge des associations suivantes :

- Conférence France ADOT ou don du sang
- Comité des fêtes : Une manifestation événementielle
- Amitié Buellas Catalina : Une manifestation événementielle et tous les 4 ans réception des amis roumains. L'année 2026 étant une année d'accueil des familles roumaines, il est décidé d'accorder la gratuité de la salle des fêtes du mercredi 5 août 2026 au samedi 8 août 2026. La cuisine reste à charge de l'association.
- Sou des écoles : deux manifestations événementielles
- Club des aînés : La gratuité pour 15 jeudis de rencontre, et deux manifestations événementielles à la salle de la futaie plus 15 jeudis après-midi au kiosque

Chaque association doit adresser un courrier de demande de réservation à Madame le Maire.

Il est proposé la gratuité du kiosque pour les réunions de l'ensemble des associations communales.

Proposition de subventions :

Amicale des sapeurs-pompiers pour la mutuelle : en fonction des effectifs et sous réserve d'un justificatif

- Don du sang (local) : 100€
- Amitié Buellas Catalina : 2 000 euros.
- Comité des fêtes : en attente de la demande

- Prévention routière afin de permettre une intervention en milieu scolaire : 80€, cette subvention ne sera versée que si une intervention en milieu scolaire est confirmée.
- Sou des écoles : attribution d'une subvention de 1 000 euros pour une classe transplantée. Cette subvention pourra être attribuée après étude des justificatifs et de budget prévisionnel. Elle pourra être cumulable sur deux années si elle n'est pas utilisée l'année précédente.
- Les amis de la VEYLE pour l'entretien des espaces de promenade autour du plan d'eau: 250€.
- Les croqueurs de pommes : 50 euros

Chaque demande de subvention doit faire l'objet d'une demande écrite adressée au Maire de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide (deux abstentions pour la subvention versée à l'association Amitié Buellas Catalina) les propositions présentées, et autorise madame le maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2026.

Certifiée conforme aux écritures
Au registre sont les signatures
A Buellas, le 28 avril 2026
Nathalie AZNAR - Maire